



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2024-020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 22 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés :
JONON Corinne, ayant donné pouvoir à MARTIN Claire

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 13

Nombre de membres
présents : 12

Nbre de suffrages exprimés : 13

Contre : 0

Pour : 13

Abstention : 0

Date de convocation :
16/02/2024

OBJET : DELIBERATION

relative à la demande de gratuité concernant la location du Foyer Rural pour un spectacle dédié aux centres de loisirs du territoire.

Le Maire présente au conseil municipal la demande de l'association La Marmite qui sollicite la gratuité pour l'occupation de la salle du foyer rural pour les centres de loisirs de Chauffailles, Colombiers et Saint-Maurice qui envisagent de faire venir un spectacle avec Helene Fung (conteuse origamiste) pour des enfants de 3-12 ans le jeudi 18 ou 25 juillet 2024.

Il s'agit d'une animation à but non lucratif à destination des centres de loisirs du territoire de la communauté de communes Brionnais sud Bourgogne.

Cette manifestation étant à but non lucratif, le conseil municipal décide à l'unanimité la gratuité pour l'utilisation du foyer rural pour cette manifestation.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 22 février 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

